

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 décembre 2021
--

L'an deux mille vingt et un le 06 décembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 13 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 02 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

Présents : DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, LLACER Jean-Michel, CARRE Laurent, FAURET Claude, GENDRON Karine, BORIE Arlette, GAUX Denis, BÖSEL Leendert, CIABRINI Edwige, BARSE Mathilde, LALBAT Sophie, VAN STOLK Anne

Excusés: CORBEAU Jérémy, RESENDE PEDRO Manuel

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération pour une décision modificative n° 3 ainsi qu'une autre autorisant l'étude d'un nouveau schéma d'éclairage public dans le bourg

Le Conseil à l'unanimité accepte ces propositions.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

D 2021 43 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – VIREMENT DE CREDITS

Le conseil municipal sur décision du maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

- décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
6232 Fêtes et cérémonies	300.00	
739221 FNGIR		300.00
TOTAUX	300.00	300.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

D 2021 44 – NOUVEAU SCHEMA DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Une demande est faite par le SDE24 pour accompagner la commune sur le nouveau schéma à mettre place dans le Bourg.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les avantages de l'étude du nouveau schéma de l'éclairage public dans le Bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la mise en place de l'étude d'un schéma d'éclairage public dans le Bourg.

D 202145 - LOCATIONS SALLES COMMUNALES POUR DES ACTIVITES REGULIERES

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition de conventions locatives de la salle des fêtes ou de la maison du Bourg pour des activités régulières.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Salle des fêtes :

20 € mensuel pour les contribuables de la commune

30 € mensuel pour les personnes hors commune

Maison du Bourg :

15 € mensuel pour les contribuables de la commune

25 € mensuel pour les personnes hors commune

Ces conventions sont établies avec l'objectif de favoriser les activités dans les salles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs et les propositions de convention de location.

D 2021 46 – APPROBATION D'UN COURRIER PREFECTORAL RELATIF A LA RETROCESSION D'UN TERRAIN A PERDIGAT

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de courrier à adresser à la Préfecture relatif à la rétrocession de terrain à Perdigat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de courrier et charge monsieur le maire de le communiquer à la Préfecture.

D 2021 46 B - LOCATIONS SALLES COMMUNALES POUR DES ACTIVITES REGULIERES

Une erreur matérielle a été constatée dans la rédaction des tarifs de la salle des fêtes et de la maison du Bourg dans la délibération N°202145, il est nécessaire de corriger cette erreur par cette délibération.

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition de conventions locatives de la salle des fêtes ou de la maison du Bourg pour des activités régulières.

Les tarifs proposés pour un créneau horaire de 2 heures hebdomadaires sont les suivants :

Salle des fêtes :

- 20 € mensuel pour les contribuables de la commune.
- 30 € mensuel pour les personnes hors commune.

Maison du Bourg :

- 15 € mensuel pour les contribuables de la commune.
- 25 € mensuel pour les personnes hors commune.

Ces conventions sont établies avec l'objectif de favoriser les activités dans les salles communales. Les deux conventions sont annexées à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs de location en vigueur et les propositions de convention de location.

III - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

SDE24 : (Syndicat Départemental de l'Eclairage)

M. le maire résume la présentation faite par le SDE24 sur l'état et le fonctionnement du réseau d'éclairage public. Il présente les enjeux sur la redéfinition des codes temps, la maintenance et le coût global du service qui s'élève autour de 4000 € par an en moyenne.

Un groupe de travail composé de Mesdames Borie et Ciabrini et de Messieurs Fauret, Gaux et Delmas se constitue pour faire des propositions au Conseil municipal sur le sujet notamment des effacements.

- Comité de secteur RDE24 :

M. le maire expose les différents scénarios proposés par la Régie départementale en matière d'évolution tarifaire et de service.

Il fait un focus sur la problématique des CVM dans les réseaux d'eau. Nos taux sont à 0.

Il propose au Conseil de recevoir M. Mathieu Raymond, le directeur du RDE24, pour un exposé plus complet en début de séance prochaine. Le Conseil valide la date du lundi 7 février 2022.

- ASCODE, bureau d'étude SIL (Signalétique) du jeudi 2/12 :

Le Bureau d'étude est venu rendre l'étude opérationnelle en route depuis 3 ans (schéma directeur) à l'échelle du « Grand site de France ». Les élus présents ont apportés des actualisations. Un maillage de poteaux d'indication viendra s'implanter pour flécher les activités économiques.

- M. le maire donne lecture du courrier établi à l'attention des propriétaires de la zone 1 AUc du cimetière. Celui-ci a été rédigé à la suite de la réception d'un agent du service urbanisme de la CCVH ayant exposé les tenants et les aboutissants de l'aménagement d'une telle zone.

Le Conseil valide ce courrier sans modification.

-Commission sociale :

Leendert Bosel expose les propositions de cadeaux accompagnées de dessins d'enfants de l'école de Saint-Chamassy, l'enseignante ayant approuvé la demande de la commission.

Lors des visites, il conviendra de recueillir des témoignages auprès de ces personnes qui pourraient faire l'objet d'articles ou recueils.

Il faudra rappeler à ces personnes qu'elles peuvent bénéficier des aides des services sociaux de la communauté de communes ou d'un accompagnement dans leur parcours vaccinal.

La distribution est prévue les 20 et 21 décembre pour 86 bénéficiaires.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

- Questions diverses

- Adressage : contacter à nouveau les personnes qui ne sont pas venues chercher leurs plaques et recenser celles qui ne les ont pas encore apposées.

- Claude FAURET rappelle le projet de créer une association, sur les 3 communes Audrix Limeuil Saint-Chamassy ayant pour objectif la connaissance et la préservation du petit patrimoine.

Il y aurait une dizaine de personnes à ce jour, l'information doit circuler.

- Une lecture est faite de la réponse du juge des tutelles pour l'achat d'une parcelle autour du Château d'eau. Une réponse sera faite au juge car le refus est motivé par une estimation qui paraît au Conseil surestimée.

- Prochain Conseil : 7 Février 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close à vingt et une heures 30 minutes.